

La Philippe Gilbert juniors

8 - 9 octobre 2022

Règlement Particulier

1. Organisation :

L'épreuve dénommée « La Philippe Gilbert juniors » est organisée par le « GUIDON D'OR, Fan club Philippe Gilbert » sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Belgian Cycling. Elle se déroule le samedi 8 octobre 2022, départ à 13h55 et dimanche 9 octobre 2022, départ à 12h25.

2. Type d'épreuve :

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Juniors. Elle est inscrite au calendrier UCI Hommes Juniors. L'épreuve est inscrite en classe MJ 2.1.

3. Participation :

L'épreuve est organisée exclusivement par invitation.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes.

Conformément à l'article 2.2.003bis du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 et de maximum 5 coureurs.

L'organisateur retiendra maximum 30 équipes de 5 coureurs.

Chaque équipe (belge et étrangère) qui participe à une épreuve internationale UCI pour Juniors payera un montant de € 50,- à l'inscription auprès du jury. Ce montant est destiné au Fonds de la Jeunesse (article 2.1.005B du règlement de la Belgian Cycling)

4. Procédure d'inscription :

Veuillez trouver ci-dessous la procédure pour l'inscription des équipes dans des interclubs.

Au moins 60 jours à l'avance, l'organisateur invite l'équipe.

Au moins 50 jours avant l'épreuve, l'équipe invitée fait savoir à l'organisateur par écrit si elle désire participer à l'épreuve ou si elle décline l'invitation.

Au moins 40 jours avant l'épreuve, l'organisateur envoie la liste des équipes sélectionnées à Belgian Cycling et informe les équipes qui sont acceptées pour participer à son épreuve. Belgian Cycling active les équipes sélectionnées dans le module d'inscription online.

Au moins 20 jours avant l'épreuve, l'équipe envoie les noms du directeur sportif, coureurs et réserves dans le module d'inscription online (comp.kbwb-rlvb.com). L'équipe et l'organisateur reçoivent une confirmation par mail.

72 heures avant l'heure du départ de l'épreuve, l'équipe envoie les noms des titulaires et de deux remplaçants dans le module d'inscription online.

Au plus tard 15 minutes avant la réunion des directeurs sportifs, le directeur sportif de l'équipe doit confirmer au Collège des Commissaires l'identité des coureurs participants.

5. Permanence :

- La permanence de départ se tient le samedi 9 octobre 2021 dès 10h au Château de Harzé, salle des Comtes Rue De Bastogne, 1- 4920 Aywaille personne contact Gilbert Laura +32492579584.
- La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 10h30 à 11h40 le samedi 8 octobre 2022.
- La réunion des Directeurs Sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 11h55 au Château de Harzé, salle des Comtes Rue De Bastogne, 1- 4920 Aywaille.

- La permanence d'arrivée le 9 octobre se tient à partir de 14h30 : Ecole communale rue de l'Eglise, 11 à 4987 La Gleize, personne contact Gilbert Laura +32492579584.
- Pour la 2^{ème} étape, la permanence de départ se tient le dimanche 10 octobre 2021 dès 10h au Château de Harzé, salle des Comtes Rue De Bastogne, 1- 4920 Aywaille personne contact Gilbert Laura +32492579584.
- La permanence d'arrivée le 10 octobre se tient à partir de 13h30 : PISCINE COMMUNALE rue Sur La Heid, 8 à 4920 Aywaille, personne contact Gilbert Laura +32492579584.
- Le double dossard est d'application. A l'inscription, l'Organisateur remettra à chaque Directeur Sportif un jeu double de dossards et 5 plaques de cadre, ceux-ci ne seront pas à restituer après l'épreuve. Des réserves de dossards et plaques de cadre seront à disposition auprès du Juge à l'Arrivée à la signature de la feuille de départ.
- Le Directeur de Course sera le nommé GILON Christian domicilié rue du Bassin,8 à 4800 Verviers GSM +32498578312 email : cgilroy@skynet.be
- Le Directeur de Course adjoint sera le nommé Jeannot Gilbert, domicilié rue Bellinheid, 12 à 4920 Remouchamps. Téléphone +3243844336, GSM +32474220545, email : jeangilbert@hotmail.fr
- Le coordinateur sécurité sera le nommé Christian Gilbert, domicilié rue Bellevue, 1 B-4920 Harzé. Téléphone +3243844336, GSM +32474958008, email : sophierixhon@hotmail.com

6. **Signatures** :

Les opérations de signature de la feuille de départ se feront au podium au Château de Harzé, dans la cour Rue De Bastogne, 1- 4920 Aywaille.

Pour la 1^{ère} étape de 12h30' à 13h30', par équipe, suivant ordre remis par l'Organisateur.

Pour la 2^{ème} étape de 11h00' à 12h05', par équipe, suivant ordre inversé des voitures.

7. **Radio-tour** :

Les informations courses sont émises sur la fréquence **164,63125** canal **1**.

8. **Voitures techniques** :

- Chaque équipe a le droit de mettre un véhicule d'assistance dans la course. L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort au cours du briefing, selon les règlements de l'UCI. Un laissez-passer sera également délivré aux véhicules d'assistance « soigneur »
- Lors des arrivées, les voitures des Directeurs Sportifs et autres suiveurs (à l'exception des véhicules des membres du Jury des Commissaires, des voitures neutres, du médecin et de sécurité) sont tenues d'emprunter la déviation mise en place par l'Organisateur.
- Le service d'assistance technique neutre est assuré deux voitures neutres et une moto neutre.

9. **Assistance médicale** :

Deux ambulances et un médecin suivront la course.

10. **Ravitaillement et zones vertes** :

Les ravitaillements seront autorisés à partir des voitures techniques après 30 km jusqu'à 20 km avant l'arrivée et suivant les modalités reprises aux articles 2.3.026 et 2.3.027 du règlement UCI.

Etape 1 : une zone de ravitaillement est également prévue au km 60,1 et des zones déchets km 20,8 – 30,6 – 50,1 – 60,1 - 79,5.

Etape 2 : une zone de ravitaillement est également prévue au km 62,1 et des zones déchets km 34,4 – 61,8 – 85,2 – 110,8.

11. Délais :

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 12% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'Organisateur.

Les délais d'élimination en course sont fixés à **cinq minutes** de retard par rapport au peloton principal. Il est rappelé aux coureurs, et plus spécialement aux coureurs attardés, que le code de la route doit être respecté.

12. Classements :

- Le Classement Général Individuel (Maillot Vert) sera calculé par addition des temps enregistrés par le chronométrateur, en tenant compte des bonifications et des pénalités. En cas d'égalité dans le classement général au temps, le total des places obtenues dans les différentes étapes départagera les coureurs. En dernier ressort ce sera la place obtenue dans la dernière étape qui sera prise en compte.
- Le Classement par Equipes du jour sera établi après chaque étape. Il s'obtiendra par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par l'addition des places obtenues par leurs 3 meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.
- Un Classement Général par Equipes sera établi après chaque étape. Il s'obtiendra par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il sera fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage : 1° Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour, 2° Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour, et ainsi de suite. S'il y a toujours égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel. Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du Classement Général par Equipes.
- Le classement de la Montagne G.P.M. (Maillot Blanc à Pois Rouges) sera établi par l'addition des points attribués sur l'ensemble des deux côtes répertoriées le premier jour et des six côtes répertoriées le deuxième jour. Les trois premiers coureurs y recevront respectivement 5, 3 et 2 points. En cas d'ex æquo, le nombre de 1ères places aux sommets des côtes sera déterminant et en cas de nouvel ex-æquo, la place au classement général individuel au temps sera prise en considération.

13. La règle des 3 derniers kilomètres ne sera pas d'application

14. Prix :

- L'Organisateur paiera les prix par transfert bancaire dans les 8 jours de la fin de l'épreuve. Les équipes veilleront à communiquer leur numéro de compte au plus tard lors de la confirmation des partants.
- Prix Individuels par étape : 910 €

175 €	100 €	75 €	60 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €

- Prix Individuels classement général : 385 €

70€	40€	30€	25€	20€	20€	20€	20€	20€	20€
10	10€	10€	10€	10€	10€	10€	10€	10€	10€

- Prix Interclubs : 380 €

75€	60 €	50 €	35 €	30 €
25 €	20 €	15 €	10 €	10 €

10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
------	------	------	------	------

- Prix G.P.M. : 250 €

125 €	75 €	50 €
-------	------	------

15. Antidopage :

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la Belgian Cycling et de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi Belge.

Etape 1 : le contrôle antidopage a lieu au tennis rue de l'Eglise, 11 4987 La Gleize

Etape 2 : le contrôle antidopage a lieu à la Piscine Communale, rue De La Heid, 8 à 4920 Aywaille.

Un fléchage sera installé depuis la ligne d'arrivée jusqu'au local contrôle antidopage, situé près des vestiaires.

16. Protocole :

Sont tenus de se présenter aux cérémonies protocolaires qui se tiendront à hauteur de la ligne d'arrivée :

- A l'issue de la 1^{ère} étape :
 - o Les trois premiers coureurs de l'étape
 - o Le leader du classement général individuel (maillot vert)
 - o Le premier du classement de la Montagne (maillot blanc à pois rouges)
- A l'issue de la 2^{ème} étape :
 - o Les trois premiers coureurs de l'étape
 - o Les trois premiers du classement général individuel
 - o Le premier du classement de la Montagne

17. Environnement :

Des poubelles seront placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement, ainsi que les **zones de déchets** mises en place par l'Organisateur.

18. Covid :

Cette épreuve sera organisée dans le respect des protocoles « Covid » en vigueur le jour de l'épreuve. Nous demandons à tous les coureurs et encadrants de se conformer strictement à ce protocole.

19. Pénalités :

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Collège des Commissaires conformément aux dispositions en usage à l'UCI ou à la Belgian Cycling.

GILON Christian
Directeur de course

GILBERT Jean
Président organisation

BURGUET Patrick
Coordinateur Compétitions FCWB
Comité Régional de Liège